

Conditions d'inscription, d'annulation et de remboursement des activités de développement professionnel offertes par l'OOAQ

PRÉAMBULE

Le présent document présente les conditions d'inscription, d'annulation et de remboursement qui s'appliquent aux activités de développement professionnel offertes par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ). La plateforme de développement professionnel de l'Ordre se nomme Socrate.

Les activités organisées et dispensées par des dispensatrices et dispensateurs externes et promues sur Socrate ne sont pas encadrées par ces conditions. À cet effet, les participantes et participants doivent s'adresser directement aux dispensatrices et dispensateurs externes pour connaître leurs conditions d'inscription, d'annulation et de remboursement.

PUBLIC CIBLE

L'ensemble des utilisatrices et utilisateurs de la plateforme Socrate (membres, candidates et candidats à l'exercice, non-membres).

CONTENU VISÉ

Activités de développement professionnel offertes par l'OOAQ en salle, synchrones ou asynchrones.

A. **Activité de développement professionnel en salle**

Mode de formation en présence se déroulant de façon ponctuelle, à une date déterminée, selon une programmation ou un contenu défini. Il s'agit d'une activité où l'ensemble des participantes et participants entendent le même contenu au même moment, ce qui permet notamment des échanges avec la formatrice ou le formateur.

B. **Activité de développement professionnel synchrone (en direct) de type webinaire ou webdiffusion**

Mode de formation en ligne se déroulant de façon ponctuelle, à une date déterminée, selon une programmation ou un contenu défini. Il s'agit aussi d'un

évènement en direct où le partage des connaissances par une formatrice ou un formateur se fait via le Web, ce qui permet notamment des échanges avec celle-ci ou celui-ci.

C. **Activité de développement professionnel asynchrone (en différé et en ligne)**

Mode de formation en ligne dans laquelle la transmission des connaissances se déroule en temps différé par des vidéos disponibles sur Socrate. Certaines sont diffusées dans cette seule modalité tandis que d'autres sont captées ou enregistrées lors d'un évènement en salle ou un webinaire. L'inscription n'est pas à date fixe, mais au moment opportun déterminé par la participante ou le participant et le visionnement doit être complété dans un délai maximum établi à 180 jours.

D. **Cours d'appoint asynchrone (en ligne)**

Formation qui s'adresse aux candidates et candidats dans leur processus de demande d'admission à l'OOAQ. Ces formations sont offertes en ligne en modalité asynchrone. La dernière partie de cette formation consiste en un examen que la candidate ou le candidat doit réussir pour obtenir l'attestation de réussite. L'inscription n'est pas à date fixe, mais au moment opportun déterminé par la candidate ou le candidat et le cours doit être complété dans un délai maximum établi à 90 jours.

IMPORTANT

Lorsqu'une activité (type A ou B des points ci-haut) est rediffusée en mode asynchrone, les personnes qui y ont assisté en direct et qui souhaiteraient avoir accès au contenu asynchrone doivent s'y inscrire selon les modalités définies sur Socrate. Avoir participé à l'évènement en direct ne donne pas un privilège de visionnement gratuit ultérieur. Ce type d'activités de développement professionnel est traité à part entière et indépendamment de son activité originale.

1. INSCRIPTIONS

1.1. Modalités de paiement

- Le paiement des frais d'inscription à toute activité de développement professionnel est accepté exclusivement par carte de crédit.
- Les frais d'inscription à une activité de développement professionnel doivent être acquittés en totalité avant la tenue de l'évènement.

1.2. Modalités d'inscription individuelle

- Toutes les inscriptions aux activités de développement professionnel organisées par l'OOAQ se font obligatoirement en ligne, sur la plateforme Socrate.
- L'OOAQ n'accepte pas d'autres moyens d'inscriptions et s'engage à accompagner les personnes qui pourraient avoir besoin d'aide pour y parvenir.
- Une fois l'inscription sur Socrate complétée et le paiement lié à l'activité acquitté, un courriel **confirmant l'inscription** est envoyé pour indiquer qu'une place est réservée au nom de la participante ou du participant.
- Par le fait même, la participante est assujettie ou le participant est assujetti aux présentes conditions.
- Dans un souci d'équité pour l'ensemble des membres et dans l'optique de ne pas pénaliser les membres exerçant en solo, **aucun tarif d'inscription de groupe n'est proposé**. Seules les inscriptions individuelles sont acceptées.

1.3 Période d'inscription

- La période d'inscription à une activité est déterminée par l'Ordre, qui se réserve le droit de l'écourter ou de la prolonger à sa discrétion selon le volume d'inscriptions reçu.
- Lorsque des informations plus précises doivent être communiquées aux participantes et participants concernant l'activité à venir, elles sont envoyées par courriel et aussi disponibles dans l'évènement sur Socrate.

1.4 Liste d'attente

- Il est possible qu'au moment de s'inscrire, toutes les places soient prises dans une activité de développement professionnel en salle ou synchrone. Dans un tel cas, il sera possible de s'inscrire sur la liste d'attente gérée automatiquement par Socrate.
- Si une place se libère, le système la propose par courriel aux personnes intéressées par ordre chronologique d'inscription sur la liste d'attente. Un délai est alors indiqué et doit être respecté pour effectuer son inscription et le paiement sans quoi la place sera offerte à la prochaine personne inscrite sur la liste d'attente.
- L'Ordre gère la liste d'attente et se réserve le droit de la fermer à tout moment ou dans des délais préétablis et annoncés à l'avance. Il se pourrait aussi qu'aucune liste d'attente ne soit proposée pour une activité.

1.5 Prolongation

a) Prolongation pour les activités asynchrones disponibles sur Socrate

Depuis le 1er avril 2023, une prolongation de l'accès à l'activité pour laquelle vous êtes déjà inscrite et inscrit est disponible au coût de 30 \$ (+ taxes) **pour les membres** et au coût de 40 \$ (+ taxes) **pour les non-membres**. Ce service permet de **prolonger de 180 jours** l'accès à l'activité de formation. Ce service de prolongation est offert **une seule fois** par activité de formation. Pour vous prévaloir de cet avantage, nous vous invitons à communiquer avec l'équipe du développement professionnel par courriel à formationcontinue@ooaq.qc.ca, et ce idéalement, à l'intérieur des 30 jours suivant l'expiration de votre accès à la formation.

b) Prolongation pour les cours d'appoint disponibles sur Socrate

Depuis le 1er avril 2023, une prolongation de l'accès au cours d'appoint est disponible au coût de 30 \$ (+ taxes). Ce service permet de **prolonger de 90 jours** l'accès au cours. Ce service de prolongation est offert **une seule fois** par cours. Pour vous prévaloir de cet avantage, nous vous invitons à communiquer avec l'équipe du développement professionnel par courriel à formationcontinue@ooaq.qc.ca, et ce idéalement, à l'intérieur des 30 jours suivant l'expiration de votre accès à la formation.

2. MODALITÉS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Il peut être possible d'annuler une inscription à une activité de développement professionnel organisée par l'OOAQ ou d'en obtenir le remboursement aux conditions énoncées ci-dessous et résumées dans le tableau 1.

2.1 Annulation ou report par l'OOAQ

- En situation exceptionnelle ou en fonction du nombre d'inscriptions reçues, l'équipe du développement professionnel se réserve en tout temps le droit d'annuler ou de reporter toute activité de développement professionnel organisée par l'Ordre.
- Advenant une annulation, les personnes inscrites seront avisées dans les meilleurs délais et l'Ordre s'engage à rembourser 100 % des frais d'inscription à toutes les personnes inscrites.
- Dans le cas d'un report, les personnes qui ne pourraient plus assister à une activité dû au changement de date auront aussi droit à un remboursement de 100 % des frais d'inscription.

2.2. Annulation par la participante ou le participant

a) **Activité asynchrone disponible sur Socrate**

- > Aucune annulation d'inscription n'est acceptée après le paiement d'une activité en ligne asynchrone offerte sur la plateforme Socrate.
- > La personne a 180 jours à compter de la date de son inscription pour compléter son activité de développement professionnel.

b) **Activité synchrone diffusée en direct ou évènement en présence en salle**

- > Si après une inscription payée pour une activité ou un évènement à venir, une personne se trouve dans l'impossibilité d'y assister, une annulation d'inscription doit être faite dans les plus brefs délais en envoyant un courriel à formationcontinue@ooaq.qc.ca.

c) **Cours d'appoint disponible sur Socrate**

- > Aucune annulation d'inscription n'est acceptée après le paiement d'une activité en ligne asynchrone offerte sur la plateforme Socrate.
- > La personne a 90 jours à compter de la date de son inscription pour compléter la formation et réussir l'examen.

d) **Conditions de remboursement**

- > Des frais d'administration seront perçus selon les situations d'annulation décrites au tableau 1.
- > Lorsqu'un remboursement est consenti, il est effectué sur la carte de crédit qui a servi au paiement.
- > Aucun crédit pour une formation ultérieure n'est accordé.

TABLEAU 1 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

| Situations d'annulation | Remboursement | Commentaires |
|---|--------------------------------------|---|
| Par l'OOAQ. | 100 % du montant payé | Aucune action requise. Courriel informant de l'annulation et confirmant que le remboursement sera envoyé par l'Ordre aux participantes et participants. |
| Annulation par la participante ou le participant | | |
| 15 jours ou plus avant la tenue de l'activité. | 85 % du montant payé | Aviser l'Ordre en écrivant un courriel à formationcontinue@ooaq.qc.ca . Après traitement de la demande, un courriel de confirmation de remboursement est acheminé. |
| Moins de 15 jours avant la tenue de l'activité. | Aucun remboursement | Aviser l'Ordre dès que possible en écrivant un courriel à formationcontinue@ooaq.qc.ca . L'inscription et tous les documents afférents à l'activité demeurent au nom de la personne inscrite. Aucun transfert sans frais pour un visionnement en différé. |
| En tout temps, en cas de force majeure avec preuve à l'appui (ex. : billet médical, avis de décès d'une ou un proche ou toute autre pièce justifiant un évènement majeur). | 90 % du montant payé | Aviser dès que possible et au plus tard le jour de l'évènement, l'Ordre en écrivant à formationcontinue@ooaq.qc.ca . Présenter les preuves justificatives et après traitement de la demande, un courriel de confirmation de remboursement est acheminé. |
| Aucune annulation pour les activités asynchrones | | |
| Activité asynchrone en ligne sur Socrate disponible pour visionnement pour 180 jours. | Aucun remboursement partiel ou total | La participante ou le participant est responsable de prévoir à l'intérieur de 180 jours la complétion de l'activité de développement professionnel ainsi que toutes ses activités associées. Une seule prolongation possible de 180 jours (30 \$ pour les membres et 40 \$ pour les non-membres). |
| Cours d'appoint en ligne sur Socrate disponible pour visionnement pour 90 jours. | Aucun remboursement partiel ou total | La candidate ou le candidat est responsable de prévoir à l'intérieur de 90 jours la complétion de tous les modules de cours et l'examen. Une seule prolongation possible de 90 jours (30 \$). |

3. SERVICE À LA CLIENTÈLE

3.1. Informations générales

Pour toute question ou pour toute demande particulière concernant les présentes conditions d'inscription, d'annulation et de remboursement des activités de développement professionnel offertes par l'OAAQ, vous pouvez écrire à formationcontinue@ooaq.qc.ca.

3.2. Plateforme Socrate

Pour ce qui est du soutien technique lié à la plateforme de développement professionnel Socrate dont l'accès, la gestion du compte personnel et les questions techniques, veuillez-vous référer à support@sviesolutions.com.